



À une séance ordinaire du conseil de la susdite municipalité tenue à l'édifice municipal, le lundi 5 mars 2018 à 20 h 00, sont présents les conseillers (ères) suivants (es):

Messieurs les conseillers Yves Barrette, Bernard Rousselle, Florent Raymond et Jean-François Berthiaume ainsi que madame la conseillère Catherine Cardinal, sous la présidence de monsieur Luc Mercier, maire.

Sont aussi présents: la directrice générale et secrétaire-trésorière madame Michèle Bertrand, le directeur du Service de sécurité incendie monsieur Benoît Brodeur, l'inspectrice municipale madame Louise Nadeau ainsi que trois (3) citoyens.

Monsieur Stéphane Vézina, conseiller est absent.

1. Ouverture de la séance

Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée par le maire, monsieur Luc Mercier.

18-03-48 2. Adoption de l'ordre du jour et déclaration d'intérêts

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour et déclaration d'intérêts
3. Adoption des procès-verbaux
 - 3.1 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 28 février 2018
 - 3.2 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 février 2018
4. Rapports des comités
 - 4.1 Service de l'inspection
 - 4.2 Service de sécurité incendie
5. Rapport sur les plaintes
6. Correspondance
7. Période de questions
8. Présentation des comptes et engagements de crédits
 - 8.1 Adoption des comptes et engagements de crédits
 - 8.2 Aide financière installation septique - dossier no. 2017-41
9. Affaires nouvelles
 - 9.1 ADMINISTRATION
 - 9.1.1 Réclamation en dommages
 - 9.1.2 Adoption du Règlement 18-331 modifiant le Règlement 14-269 afin de prolonger le programme de subvention pour favoriser le remplacement de toilettes à débit régulier par des toilettes à faible débit
 - 9.1.3 Adoption du Règlement 18-332 établissant la répartition des coûts des travaux d'entretien et de nettoyage de la Décharge des Vingt, de sa Branche 1 et de sa Branche 10
 - 9.1.4 Présentation et avis de motion d'un règlement établissant la répartition des coûts des travaux d'entretien du Ruisseau Chartier, Branche 11
 - 9.1.5 Présentation et avis de motion d'un règlement établissant la répartition des coûts des travaux d'entretien du Ruisseau Chartier, Branches 12 et 14
 - 9.1.6 Demande d'appui du CPE Le Champ des rêves
 - 9.1.7 Parcelles de terrains non réclamés
 - 9.2 SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE
 - 9.2.1 Dépôt du Schéma de couverture de risques en incendie (SCRI)
 - 9.3 VOIRIE
 - 9.3.1 Stationnement des rues Boulais et de la Chute
10. Deuxième période de questions
11. Divers
12. Levée de la séance

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Bernard Rousselle, appuyé par madame Catherine Cardinal et unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour tel que présenté, tout en gardant le point "Divers" ouvert.

3. Adoption des procès-verbaux

18-03-49 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 28 février 2018

CONSIDÉRANT QUE le procès-verbal a été transmis aux membres du Conseil dans les délais prescrits pour qu'ils en fassent lecture;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance extraordinaire du 28 février 2018;

CONSIDÉRANT QUE ceux-ci renoncent à la lecture du procès-verbal;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Florent Raymond, appuyé par monsieur Yves Barrette et unanimement résolu d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 28 février 2018 tel que rédigé.

18-03-50

Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 février 2018

CONSIDÉRANT QUE le procès-verbal a été transmis aux membres du Conseil dans les délais prescrits pour qu'ils en fassent lecture;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 février 2018;

CONSIDÉRANT QUE ceux-ci renoncent à la lecture du procès-verbal;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Catherine Cardinal, appuyée par monsieur Yves Barrette et unanimement résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 février 2018 tel que rédigé.

4. Rapports des comités

Service de l'inspection

Madame Louise Nadeau, inspectrice donne rapport des permis du mois de février 2018 totalisant dix-sept (17) permis d'une valeur approximative des constructions au montant de 797 600 \$.

Service de sécurité incendie

Monsieur Benoît Brodeur donne rapport des sorties du mois de février 2018 représentant les sorties suivantes:

- 1 appel incendie
- 3 appels premiers répondants

Concernant l'accident grave au cours du mois de février, un suivi des intervenants a été fait et ils ont rencontré une infirmière pour le suivi trauma.

Centre d'entraide régionale d'Henryville

Monsieur Bernard Rousselle mentionne au conseil que le Centre d'entraide a gagné un prix pour la mobilisation de Fruigumes et a reçu une subvention au montant de 10 000 \$ de Centraide.

Le 21 février dernier, la journée portes ouvertes du nouveau local a eu lieu et le 20 mars prochain se tiendra l'assemblée générale du Centre d'entraide.

Comité de la Politique familiale

Monsieur Yves Barrette mentionne qu'une réunion a eu lieu le 28 février dernier afin de s'assurer que les communications sont bien ordonnées.

Rapport du maire

Monsieur Luc Mercier mentionne que l'inauguration de l'Hôtel de ville de Mont-Saint-Grégoire a eu lieu au mois de février.

5. Rapport sur les plaintes

Le sujet est reporté à la prochaine séance.

6. Correspondance

Dépôt de la liste de correspondance du mois de février 2018.

7. **Période de questions**

Questions adressées à monsieur le maire:

Monsieur Stéphane Harbec:

- Il présente une photographie encadrée du presbytère et demande au Conseil s'il est intéressé à l'acheter.

18-03-51 **Achat d'une photographie encadrée du Presbytère de Saint-Alexandre**

Il est proposé par monsieur Jean-François Berthiaume, appuyé par monsieur Yves Barrette et unanimement résolu d'autoriser l'achat d'une photographie encadrée du presbytère de Saint-Alexandre de monsieur Stéphane Harbec, photographe au montant de 140 \$ taxes incluses.

8. **Présentation des comptes**

18-03-52 **Adoption des comptes et engagements de crédits**

Il est proposé par monsieur Yves Barrette, appuyé par monsieur Florent Raymond et unanimement résolu d'autoriser les dépenses, d'engager les crédits nécessaires pour une formation au montant de 338,95 \$ taxes incluses et d'accepter le paiement des comptes tels que présentés, les prélèvements automatiques, la MRC du Haut-Richelieu, Visa Desjardins cartes d'affaires, Union-Vie Mutuelle et Société de l'assurance automobile du Québec, effectués au cours du mois le tout représentant les déboursés suivants:

Chèques fournisseurs	79167 à 79236	pour	109 892,76 \$
Prélèvements automatiques	2919 à 2941	pour	108 729,54 \$
Chèques salaires	6967 à 7019	pour	35 536,27 \$
MRC du Haut-Richelieu		pour	86 767,00 \$
Visa Desjardins		pour	563,93 \$
UV Mutuelle		pour	3562,48 \$
SAAQ		pour	5740,96 \$

Aide financière installation septique - dossier no. 2017-41

Référence à la résolution 17-12-333.

9. **Affaires nouvelles**

ADMINISTRATION

18-03-53 **Réclamation en dommage**

CONSIDÉRANT la lettre de réclamation reçue le 1^{er} février 2018 de madame Sylvie Bélair et de monsieur Pierre Marsolais;

CONSIDÉRANT QUE la construction de l'entrée de cour et de la garderie sont entièrement sous la responsabilité du Centre de la Petite enfance Joie de vivre;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité avait seulement la responsabilité de fournir le pavage de l'entrée et du stationnement;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil a accepté de payer le raccordement à l'égout pluvial et que cette négociation devait clore le dossier;

CONSIDÉRANT QUE les dommages mentionnés ne sont pas de la responsabilité de la Municipalité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Florent Raymond, appuyé par monsieur Jean-François Berthiaume et unanimement résolu de transmettre la lettre préparée en ce sens à madame Sylvie Bélair et à monsieur Pierre Marsolais.

18-03-54 **Adoption du Règlement 18-331 modifiant le Règlement 14-269 afin de prolonger le programme de subvention pour favoriser le remplacement de toilettes à débit régulier par des toilettes à faible débit**

ATTENDU QU'il est dans l'intérêt public de promouvoir le développement durable, d'économiser les ressources en eau potable, de réduire le volume et le coût de traitement des eaux usées et, par voie de conséquence, les risques de dysfonctionnement du réseau d'alimentation en eau potable et des égouts, en favorisant l'installation de toilettes à faible débit;

ATTENDU QUE l'octroi de subventions est une mesure incitative d'encouragement importante destinée à favoriser le remplacement de toilettes existantes énergivores (à débit régulier) par des toilettes à faible débit, ce qui permettrait de réduire de manière substantielle, à long terme, la consommation en eau potable ainsi que le volume et le coût de traitement des eaux usées et systèmes septiques;

ATTENDU QUE la Municipalité a adopté le règlement 14-269 établissant un programme de subvention pour favoriser le remplacement de toilettes à débit régulier par des toilettes à faible débit pour accorder toute aide qu'elle juge appropriée en matière d'environnement le 3 mars 2014;

ATTENDU QUE la municipalité désire prolonger le programme de subvention pour favoriser le remplacement de toilettes à débit régulier par des toilettes à faible débit;

ATTENDU QU'un avis de motion a été régulièrement donné en vue de l'adoption du présent règlement le 5 février 2018;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Yves Barrette, appuyé par madame Catherine Cardinal et unanimement résolu d'adopter le Règlement 18-331 modifiant le *Règlement 14-269 afin de prolonger le programme de subvention pour favoriser le remplacement de toilettes à débit régulier par des toilettes à faible débit* et que le Conseil décrète ce qui suit :

ARTICLE 1.

Le règlement 14-269 établissant un programme de subvention pour favoriser le remplacement de toilettes à débit régulier par des toilettes à faible débit, est modifié comme suit :

Article 6. 1

Les seuls travaux donnant droit à une demande de remise sont ceux visant à remplacer une toilette à débit régulier par l'installation d'une toilette à faible débit dans un bâtiment admissible. Ces travaux peuvent être exécutés par le propriétaire, par un plombier ou par toute autre personne habilitée à le faire. Ces travaux doivent avoir été exécutés entre le 1^{er} janvier 2018 et le 31 décembre 2018.

Article 6. 6

Le formulaire de remise doit être transmis à la Municipalité au plus tard le 31 janvier 2019 à l'adresse suivante :

Municipalité de Saint-Alexandre
Programme de subvention de toilettes à faible débit
453, rue Saint-Denis
Saint-Alexandre (Québec) J0J 1S0

ARTICLE 2. ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

18-03-55

Adoption du Règlement 18-332 établissant la répartition des coûts des travaux d'entretien et de nettoyage de la Décharge des Vingt, de sa Branche 1 et de sa Branche 10

CONSIDÉRANT l'exécution des travaux d'entretien et de nettoyage du cours d'eau de la Décharge des Vingt, de sa Branche 1 et de sa Branche 10;

CONSIDÉRANT QUE la répartition des coûts doit être effectuée par la municipalité de Saint-Alexandre;

CONSIDÉRANT QUE la présentation du projet de règlement a eu lieu et qu'un avis de motion du présent règlement a été donné lors de la séance ordinaire du 28 février 2018;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Bernard Rousselle, appuyé par monsieur Florent Raymond et unanimement résolu d'adopter le *Règlement 18-332 établissant la répartition des coûts des travaux d'entretien et de nettoyage de la Décharge des Vingt, de sa Branche 1 et de sa Branche 2* et que le Conseil décrète ce qui suit:

ARTICLE 1.

Que le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2.

D'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière à faire la répartition des coûts pour les travaux d'entretien et de nettoyage du cours d'eau de la Décharge des Vingt, de sa Branche 1 et de sa Branche 10 au montant de 63 315,47 \$ auprès des propriétaires concernés selon l'annexe A inclus au présent règlement.

ARTICLE 3.

Le coût total des factures de moins de 10 \$ par propriétaire est de 79,60 \$ et sera payé à même le fonds d'administration général et donc payé par l'ensemble des contribuables.

ARTICLE 4.

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

Avis **Présentation et avis de motion d'un règlement établissant la répartition des coûts des travaux de nettoyage et d'entretien du Ruisseau Chartier, Branche 11**

CONSIDÉRANT QUE monsieur Luc Mercier, maire a présenté le projet de règlement;

EN CONSÉQUENCE, un avis de motion est, par les présentes, donné par madame Catherine Cardinal qu'à une séance subséquente du Conseil municipal, un règlement établissant la répartition des coûts des travaux de nettoyage et d'entretien du Ruisseau Chartier, Branche 11 sera présenté en vue de son adoption.

Avis **Présentation et avis de motion d'un règlement établissant les coûts des travaux de nettoyage et d'entretien du Ruisseau Chartier, Branches 12 et 14**

CONSIDÉRANT QUE monsieur Luc Mercier, maire a présenté le projet de règlement;

EN CONSÉQUENCE, un avis de motion est, par les présentes, donné par madame Catherine Cardinal qu'à une séance subséquente du Conseil municipal, un règlement établissant la répartition des coûts des travaux de nettoyage et d'entretien du Ruisseau Chartier, Branches 12 et 14 sera présenté en vue de son adoption.

18-03-56 **Demande d'appui du CPE Le champ des rêves**

Il est proposé par monsieur Yves Barrette, appuyé par monsieur Jean-François Berthiaume et unanimement résolu que les membres du conseil de la Municipalité de Saint-Alexandre appuient le projet présenté par le CPE Joie de vivre et sa démarche visant une demande d'aide financière dans le cadre du programme de soutien aux installations sportives et récréatives – Phase IV du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur pour le projet de cour extérieure de l'installation Le champ des rêves, située au 456, rue Saint-Denis à Saint-Alexandre.

18-03-57 **Parcelles de terrains non réclamés**

Il est proposé par monsieur Florent Raymond, appuyé par monsieur Yves Barrette et unanimement résolu de convoquer les usagers pour une rencontre concernant les parcelles de terrains non réclamés.

SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE

18-03-58 **Dépôt du schéma de couverture de risques en incendie (SCRI)**

Il est proposé par monsieur Yves Barrette, appuyé par monsieur Bernard Rousselle et unanimement résolu que le Conseil prend acte du dépôt de la MRC du Haut-Richelieu du Schéma de couverture de risques en incendie (SCRI), deuxième génération entrée en vigueur le 23 février 2018.

10. Deuxième période de questions

Aucune question n'est adressée à monsieur le maire.

11. Divers

Aucune résolution.

18-03-59 **12. Levée de la séance**

Il est proposé par madame Catherine Cardinal et unanimement résolu que l'ordre du jour étant épuisé, la séance soit levée à 21 h 15.

Certificats de crédits

La directrice générale et secrétaire-trésorière certifie que des crédits sont disponibles pour les dépenses autorisées à la présence séance.

Luc Mercier
Maire

Michèle Bertrand
Directrice générale et secrétaire-trésorière